

# PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

## Port-Gentil/ Initiative villes amies des enfants : Gabriel Tchango veut faire adhérer Port-Gentil

Fidèle AFANOU EDEMBE  
Port-Gentil/Gabon

Le maire Gabriel Tchango a devisé avec Dr Noël Marie Zagré, représentant de l'Unicef Zone Gabon-Sao Tomé-&-Principe et auprès de la CEEAC. Il était question de la candidature de Port-Gentil à l'Initiative villes et communautés amies des enfants. Trois jours durant, des acteurs locaux ont pris part aux ateliers animés par Judicaël Engonga Ekoua, spécialiste en politiques sociales à l'Unicef, en vue de préparer les

premiers éléments du dossier de candidature.

Du formateur, on a appris qu'une ville amie des enfants est une ville, une communauté ou tout un système de gouvernance locale qui s'engage à respecter les droits de l'enfant ancrés dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Plus de 3 500 de ces villes sont répartis dans cinquante pays dont cinq africains (Mozambique, Malawi, Nigeria, Guinée Conakry et Sénégal). Elles constituent un réseau mondial dans lequel la voix, les besoins, les priorités et les droits des enfants font partie

intégrante des politiques, des décisions et des programmes publics.

Pour y adhérer, une collectivité doit élaborer un plan d'action pour les enfants et les jeunes ; signer une convention de partenariat avec la représentation locale de l'Unicef qui l'accompagnera sur le suivi régulier dudit plan d'action. Après une période convenue, une évaluation est faite par l'Unicef siège qui décerne à la ville le label ou non. Ce label peut être perdu lors d'une prochaine évaluation.



Photo : Sidonie Ambonguila

Le maire Gabriel Tchango, le Dr Noël Marie Zagré et Judicaël Engonga Ekoua.

## Mouila/Sobraga : le Sytrabga salue les efforts de l'employeur

Photo : Felicien Ndonga



Après la cérémonie du 1er mai à Sobraga Mouila.

Félicien NDONGO  
Mouila/Gabon

PROFITANT de la célébration de la fête du Travail le 1er mai dernier à Mouila, le représentant de l'antenne provinciale du Syndicat des travailleurs de la Société des brasseries du Gabon (Sytrabga), M. Moussavou Mouboukou, a tressé des lauriers à leur employeur pour les performances de l'outil de production.

A l'inverse, le secrétaire provincial du Sytrabga a dénoncé certains manquements observés sur le plan social. Comme la difficulté de voir évoluer, intra-muros, les avantages liés à l'évolution des carrières professionnelles.

Qu'à cela ne tienne, il estime que l'instauration du dialogue social – leitmotiv du directeur général, Fabrice Bonatti –, se doit être amplifié. Histoire de

maintenir un climat serein au sein de l'entreprise.

“Le dialogue social porte sur trois principes : la concertation, la consultation et la négociation pour parvenir aux compromis”, a-t-il souligné.

A sa suite, le directeur d'exploitation, Christian Renardin, s'est réjoui de ces retrouvailles entre eux. En ce qu'elles sont souvent l'occasion, pour les agents de la Sobraga Mouila, de partager des moments uniques et de renforcer leur vivre-ensemble.

Présent, le représentant des centrales syndicales à Mouila, Maurice Mbembo Pendi, par ailleurs secrétaire provincial de la Confédération gabonaise des syndicats libres (CGSL), a rappelé les desiderata des travailleurs, contenus dans un manifeste dont un exemplaire a déjà été transmis à la Première ministre, Rose Christiane Ossouka-Raponda, a-t-on appris.

## AVIS DE COMMUNIQUE

Dans la perspective du renouvellement des organes de gouvernance de la Chambre de Commerce d'Agriculture, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Gabon à savoir l'Assemblée Générale et le Bureau, prévu se tenir le **06 juin 2022**, Monsieur le **Ministre du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprise** porte à l'attention des opérateurs économiques légalement constitués des secteurs Commerce, Agriculture, élevage, pêche, forêt et environnement, Industrie et Mines, Services, Artisanat et Métiers, exerçant sur l'ensemble du territoire, de l'ouverture de la campagne d'inscription sur les listes électorales à partir du **Jeu**di 05 mai 2022, afin de constituer le fichier électoral.

A cet effet et eu égard à l'Arrêté N°0271/PM du 5 Mai 2021 portant organisation des élections à la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie, des Mines, et de l'Artisanat du Gabon, les opérateurs économiques sont tenus de s'inscrire auprès des centres suivants :

- Siège de la Chambre de Commerce à Libreville
- Délégation provinciale de la Chambre de Commerce à Port-Gentil ;
- Délégation provinciale de la Chambre de Commerce à Franceville ;
- Gouvernorat de la province du Moyen Ogooué ;
- Gouvernorat de la province de la Ngounié ;
- Gouvernorat de la province de la Nyanga ;
- Gouvernorat de la province de l'Ogooué-Ivindo ;
- Gouvernorat de la province de l'Ogooué-Lolo ;
- Gouvernorat de la province du Woleu-Ntem.

Le calendrier électoral est établi comme suit :

- **Lancement officiel de la Campagne d'inscription sur les listes électorales** : Jeudi 05 mai 2022 au Mardi 20 Mai 2022 ;
- **Affichage des listes électorales et recours éventuels** : du 23 Mai au 26 Mai 2022 ;
- **Scrutin 1 pour l'Assemblée Générale(AG)** : 27 Mai 2022 ;
- **Recours (non suspensif)** : du 29 au 31 Mai 2022 ;
- **Scrutin 2 : Election du Bureau** : Mercredi 1er juin 2022
- **Recours éventuels** : du 2 au 3 juin 2022
- **Envoi des Procès-verbaux des 45 Bureaux de vote au Ministère de l'Intérieur** : 04 juin 2022 pour proclamation des résultats

Le présent avis tient lieu d'information.

Fait à Libreville, le 04 MAI 2022

Le Ministre du Commerce,  
des Petites et Moyennes  
Entreprises

